

PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL ROUMOIS SEINE

2022-2026



12 JUIN 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE
666 rue Adolphe Coquelin, 27 350 BOURG ACHARD

SOMMAIRE

Préambule

1. Le Projet Éducatif Social Local Roumois Seine, un R de famille

- 1.1 Qu'est-ce qu'un projet éducatif social local ?
- 1.2 La méthode d'élaboration du projet, une action partenariale
- 1.3 Un diagnostic territorial globale concertée
- 1.4 Une offre éducative communautaire de qualité

2. Une mobilisation autour de quatre enjeux majeurs

- 2.1 Continuité éducative et parentalité
- 2.2 Accompagnement de la jeunesse et citoyenneté
- 2.3 Santé et handicap
- 2.4 Accès aux droits et inclusion numérique

3. Un projet collaboratif et participatif

- 3.1 La gouvernance du PESL
- 3.2 Un outil vivant et évolutif
- 3.3 Un observatoire, outil d'évaluation

Annexe : *Fiches actions pour une communauté*

Préambule

La Communauté de communes Roumois Seine a inscrit, au cœur de son projet de territoire, son projet éducatif social local, en lui consacrant une priorité dans l'offre de service aux habitants et ainsi dans l'adaptation à leurs besoins au gré des évolutions sociales et sociétales.

Depuis 2022, Roumois Seine, soucieuse de mener une politique éducative cohérente et ambitieuse sur son territoire, multiplie les propositions éducatives et sociales, dont la coéducation est centrale, afin d'élaborer son Projet Éducatif Social Local (PESL).

Expression d'une vision partagée, ce nouveau PESL est le fruit d'une coopération active entre la Communauté de communes, les communes, les professionnels de l'éducation et de l'action sociale, les partenaires institutionnels, la vie associative locale, les familles, les parents, les enfants et les jeunes du territoire.

Ce projet est une démarche concertée auprès de la population et des acteurs locaux dans les domaines des loisirs péri et extrascolaires, du scolaire, du sport, de la santé déterminant les priorités d'actions envers les enfants et la jeunesse mais également la parentalité.

Aujourd'hui, la formalisation du Projet Éducatif Social Local marque une nouvelle dynamique du territoire Roumois Seine dans l'évolution et l'amélioration de son organisation et de ses pratiques. La parole de tous les publics concernés renforce l'engagement de tous les partenaires éducatifs dans la co-construction d'un destin commun pour faire germer ensemble les nouveaux citoyens de demain.

Conçu pour une période de cinq ans (2022-2026), la réussite éducative et sociale de tous les enfants et les jeunes constitue une priorité pour la Communauté de communes Roumois Seine.

Remerciements

La Communauté de communes Roumois Seine remercie pour leur engagements les élus communaux, les services de l'Éducation Nationale, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, le Département de l'Eure, la Caisse d'Allocation Familiale de l'Eure, l'Agence Régionale de la Santé, les associations, les familles et les jeunes.

Le Projet Éducatif Social Local Roumois Seine, un R de famille

1.1 Qu'est-ce qu'un projet éducatif social local ?

Un projet éducatif social local constitue un cadre de référence formalisé pour mener une politique éducative, sociale cohérente et ambitieuse sur un territoire défini.

C'est une démarche de développement éducatif et social qui permet aux élus d'engager leur territoire dans un partenariat de projet.

Afin de renforcer l'attractivité comme la spécificité des territoires et d'assurer une continuité éducative sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire extrascolaire et familial), cette démarche innovante s'appuie sur un ensemble de services, de structures publiques et associatives de proximité ainsi que sur une coordination locale indispensable au développement de projet.

Il est un cadre méthodologique basée sur le principe du partenariat. En effet, le projet éducatif social local permet aux élus d'engager leur territoire dans une démarche de développement éducatif et social à travers un partenariat de projet. Elle est ancrée à la fois sur les réalités éducatives et sociales du territoire tout en favorisant l'expression d'attendus en matière de changement.



Il vise à favoriser le développement de compétences individuelles et collectives dans une dynamique visant « à agir pour ». De l'accueil du jeune enfant, jusqu'à l'insertion des jeunes dans leur territoire, le PESL est une forme d'expression territoriale concertée des actions portées par la communauté éducative.

Les champs d'action d'un Projet Éducatif Social Local (PESL) sont nombreux et variés : la parentalité, l'accompagnement à la scolarité, les pratiques de loisirs éducatifs, l'éducation et le numérique. Le PESL pose les principes de la continuité éducative en inscrivant sa dynamique sur plusieurs champs d'intervention. L'âge des publics, les enjeux sociétaux, les temps de vie de l'enfant constituent des éléments à interroger pour des actions futures à mener.

Au cœur de cette démarche, ce projet est un véritable outil de mise en cohérence des acteurs de l'éducation et du social avec des actions éducatives favorisant le développement de l'enfant, tant dans son autonomie que dans son inclusion sociale dans le respect des règles de la vie en communauté et des devoirs de chaque citoyen.

Le PESL se traduit donc en objectifs stratégiques et opérationnels qui détermine un programme d'actions prioritaires sur une période donnée.

1.2 La méthode d'élaboration du projet, une action partenariale

A partir de l'évaluation du précédent Projet Éducatif Local (2019-2022), la concertation des acteurs éducatifs et locaux a été identifiée comme une priorité du territoire afin de créer du lien mais également de s'inscrire nécessairement dans une démarche collective de partage des

compétences et des connaissances de chacun dans l'intérêt général de l'enfant et des jeunes de Roumois Seine.

C'est à partir de ce constat que le Projet Éducatif Social Local a été élaboré à compter de 2022 dans une démarche de concertation. La Communauté de communes Roumois Seine s'est donc positionnée comme chef de file de ces coopérations.

Elle est garante des valeurs, finalités et objectifs déclinés dans ce projet éducatif. Chaque membre de la communauté éducative doit pouvoir s'inspirer de ce projet, s'y inscrire et en tenir compte dans l'exercice de ses missions et de ses responsabilités propres.

L'élaboration du PESL repose sur la mobilisation des partenaires locaux, des partenaires institutionnels, collectivités et des services. Le PESL est un processus qui vise à créer les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien des populations à partir d'une action éducative et sociale globale.



des
continu
d'une

Il répond aux principes d'une démarche de développement social territorial en impulsant le croisement de la commande publique et de la demande sociale. Il s'appuie sur une dynamique de proximité par le biais de la mobilisation du plus grand nombre.

La démarche de concertation et de co-construction s'est déroulée en plusieurs phases :

- Un diagnostic social territorial partagée,
- La définition des enjeux et des priorités,
- La conception des objectifs stratégiques et opérationnels,
- La construction des « fiches » actions »,
- La rédaction du projet.



Plus d'une centaine d'acteurs éducatifs ont participé à son élaboration : élus communautaire, élus communaux, personnels communautaires, acteurs associatifs, représentants des services de l'Education nationale, conseillère de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, parents, éducateurs, animateurs, responsables de structures, agents sociaux, personnels départementaux, puéricultrices, intervenante de l'agence Régionale de Santé, Maison Familiale Rurale (MFR), Missions Locales et autres. Chacun,

avec ses spécificités, a l'ambition d'élaborer dans le respect mutuel une éducation partagée en assumant la responsabilité commune d'assurer aux enfants et aux jeunes une continuité et une cohérence éducative. Chacun s'investit dans des perspectives éducatives nouvelles, dans un souci de préparer les citoyens de demain en leur donnant toutes les chances de réussite de manière équitable.

1.3 Un diagnostic territorial globale concertée

Accompagné par un cabinet conseil, subventionné par la CAF de l'Eure, la Communauté de communes Roumois Seine s'est dotée des moyens nécessaires pour réaliser un diagnostic social globale concertée avec la population et l'ensemble des partenaires.

L'état des lieux a été dressé et approfondi pour le territoire afin de répondre aux enjeux éducatifs et sociaux.

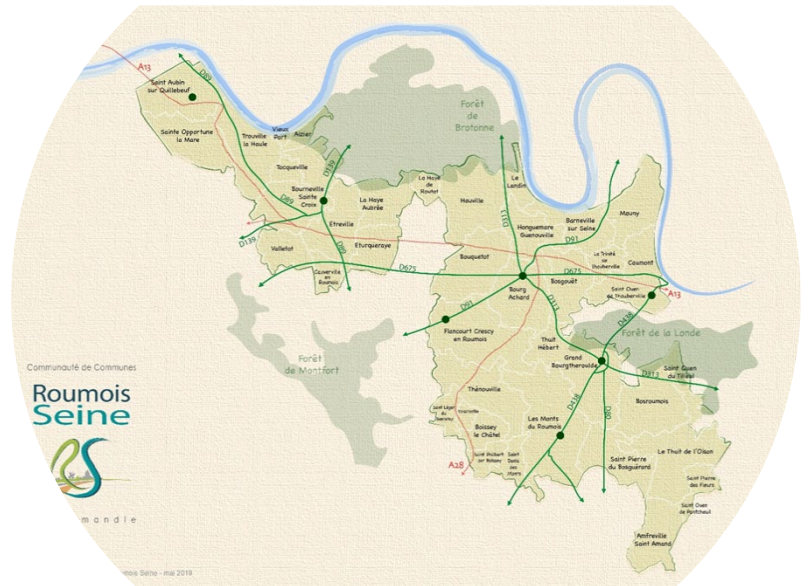
1.3.1 Présentation globale du territoire

Situé au nord du département, le long de l'A13 et des boucles de la Seine, l'EPCI regroupe 40 communes dont 16 ont moins de 500 habitants et 5 plus de 2 000 habitants. Une population de plus de 41 000 habitants en 2019.

Il échappe au modèle dominant des intercommunalités avec une ville siège et des communes périphériques. Roumois Seine à plusieurs centralités internes et des centralités externes (dont la métropole rouennaise). Par conséquent l'équilibre territorial de l'offre locale des services est un enjeu en tant que tel.

Ce dernier est un objectif opérationnel notamment du fait que la Communauté de communes est issue de 4 structures intercommunales depuis 2017.

Un dynamisme démographique porté par un solde migratoire (+0,7%) et un solde naturel (+0,4%) avec une moyenne annuelle de 1,1% entre 2013 et 2019.



C'est le seul territoire intercommunal normand qui bénéficie de cette attractivité positive (>1%) avec une moyenne de 1,1 % de variation de la population entre 2013 et 2019 (0,1 % pour le 27, 0,4 % pour la France métropolitaine).

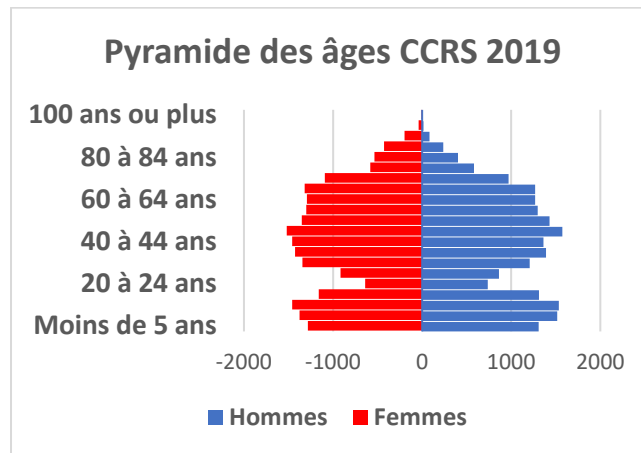
Il est à noter une moyenne de 430 naissances domiciliées sur les trois dernières années (2018 - 2020).

1.3.2 L'analyse sociale

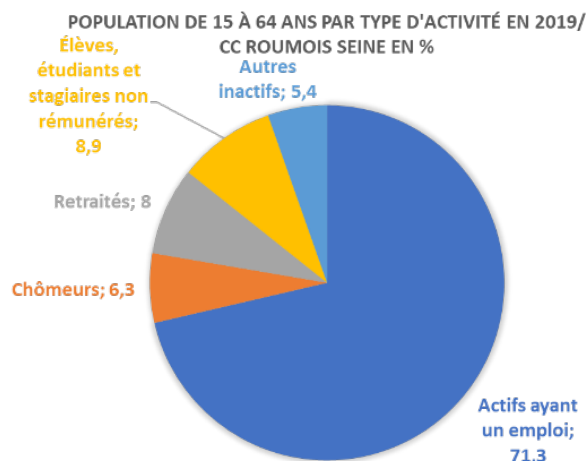
En 2019, les 0-24 ans représentent plus du quart de la population totale. L'effectif des jeunes sur le territoire de la CCRS reste en évolution positive. Pour l'année 2018, le total était de 12 246 jeunes âgés de 0-24 ans.

Les 0-24 ans en 2019	
Moins de 3 ans	1 459
3-5 ans	1 700
6-10 ans	2 941
11-17 ans	4 156
18-24 ans	2 060
0-24 ans	12 316

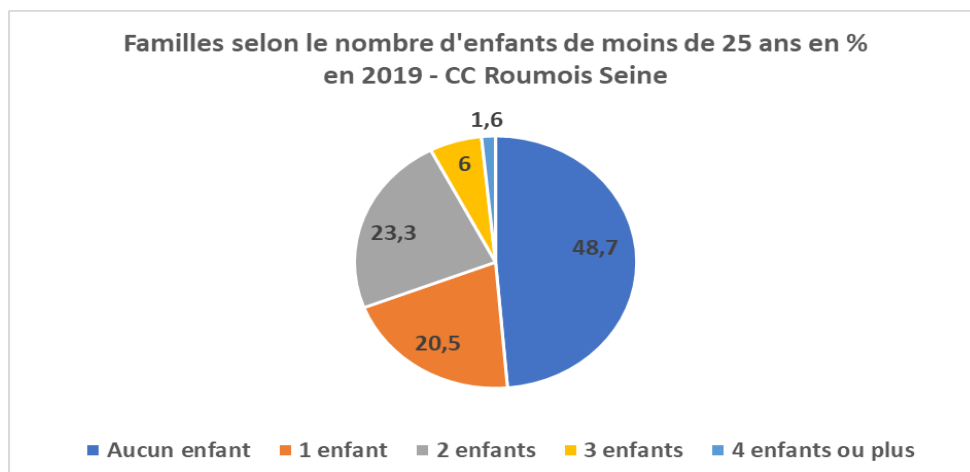
La pyramide des âges révèle un creux démographique entre les âges de 18 à 30 ans. Ce phénomène souvent lié au départ des jeunes pour des formations professionnelles ou universitaires est classique en France pour des intercommunalités périurbaines éloignées entre 10 et 40 kms des métropoles.



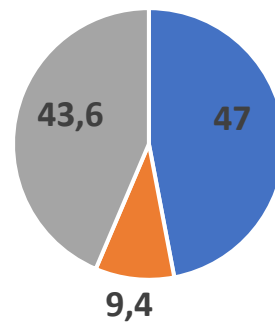
La population de plus de 15 ans à 64 ans se compose d'une part majoritaire d'actifs ayant un emploi (plus de 71%), d'étudiants et élèves à près de 9%, de retraités en constante augmentation à 8% et de chômeurs (6,3%) et d'inactifs.



Un modèle familial dominant avec un ou deux enfants et une part de familles monoparentales à plus de 9% :

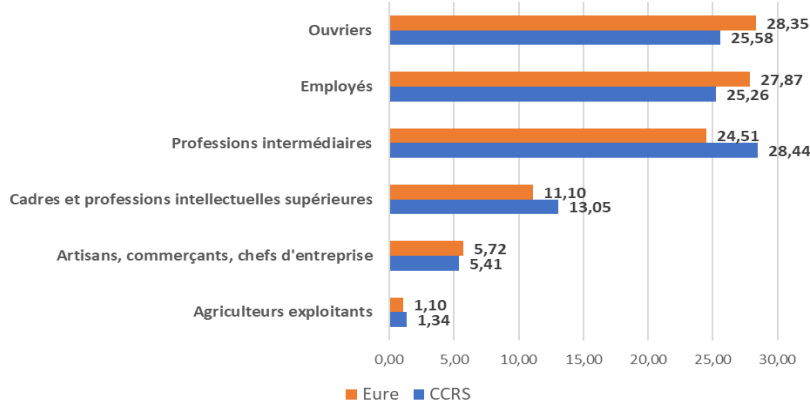


Composition des familles en 2019 en % - CC Roumois Seine



■ Couples avec enfant(s) ■ Familles monoparentales ■ Couples sans enfant

Population active selon la CSP en 2019 (CCRS/Eure en %)



Une population active se caractérise d'une part plus importante par rapport au niveau départemental pour les catégories cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires.

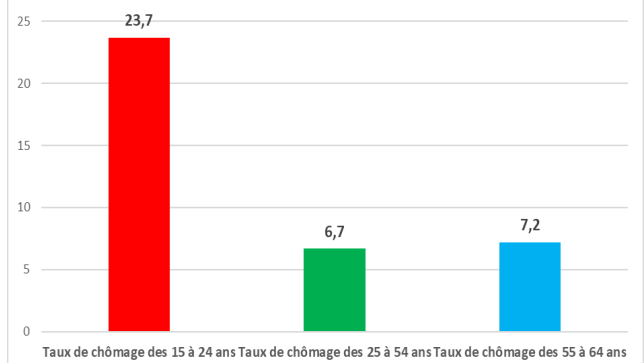
Il est opportun de souligner qu'un quart des salariés femmes sont en situation de temps partiel (24%) et seulement 4,3% pour les hommes.

Le taux de chômage reste faible, 6,3 % inférieur au niveau départemental, régional et national et qui impacte surtout les 15-24 ans à l'instar du niveau national.

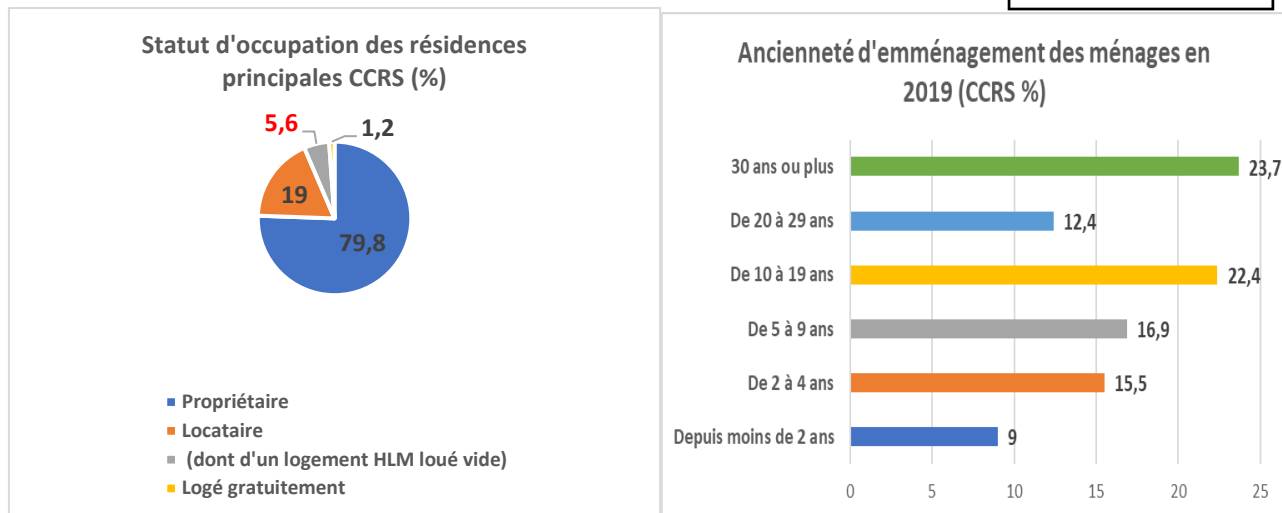
Le revenu médian est de 23 100 €, supérieur au niveau départemental (21 060 €) et national (21 100 €).

27% des actifs qui résident sur le territoire y travaillent.

Chômage des 15-64 ans CC Roumoise Seine 2019



Une majorité de la population est propriétaire occupant d'une maison individuelle à plus de 94%, dont 41,4% des ménages ont emménagé depuis moins de 10 ans.



La population allocataire CAF :

- La moitié de la population globale couverte par les allocations CAF ;
- Une majorité d'allocataires couples avec enfants à plus de 59,50 % parmi le nombre total d'allocataires ;
- Une proportion de 18,88 % d'allocataires à bas revenu ;
- Une proportion à 38,60 % de monoparent à bas revenu ;
- Une augmentation continue des allocataires AEEH (222 pour 2020) ;
- Une fragilité et une précarité sociale plus marquée pour le secteur centre du territoire.

La pratique du sport :

Un taux d'équipements supérieur à la moyenne départementale : 52,4 contre 49,6 pour le département de l'Eure.

Nombre de licences des 10 premières fédérations en délivrant le plus dans le territoire Roumois Seine avec une dominante pour le football, le tennis, la gymnastique, l'équitation, le judo et karaté, le basketball. À noter que les deux collèges contribuent à la pratique sportive le mercredi avec l'UNSS.

Indicateurs	CC Roumois Seine 2018
Fédération Française de football	1341
Fédération Française de tennis	934
Fédération Française de gymnastique	687
Fédération Française d'équitation	666
Fédération Française de judo-jujitsu et disciplines associées	543
Fédération Française de karaté et disciplines associées	383
Fédération Française de basketball	327
Union nationale du sport scolaire (UNSS)	243
Fédération Française de tennis de table	238
Fédération Française de natation	230

Pour l'année 2018, dernière année de référence, Roumois Seine comptait 8909 licences sportives avec une part de 39,4% de licences féminines correspondant à la moyenne départementale.

Les licences par âge : La part des 0-19 ans représente plus de 52% des licenciés de sport (année 2018) :

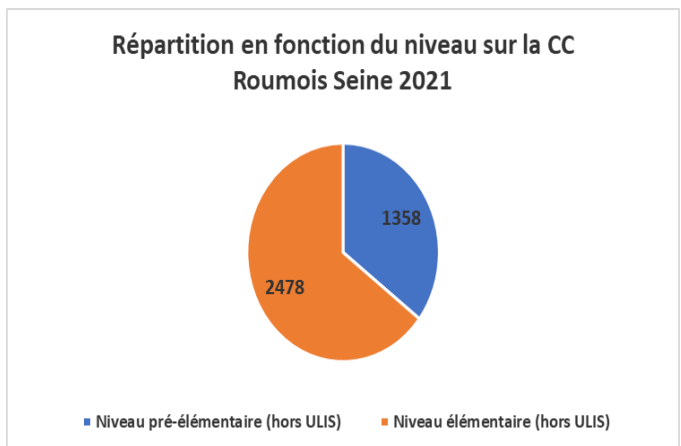
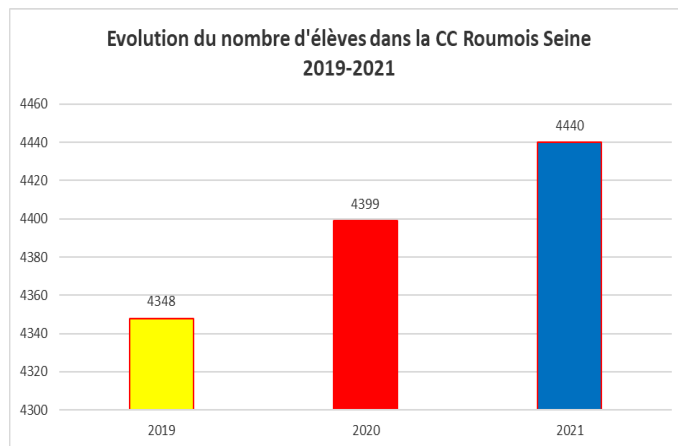
Tranche d'âge	Nombre de licences masculines	Nombre de licences féminines	Ensemble
< 5 ans	49	63	112
5 à 9	894	653	1547
10 à 14	1155	781	1936
15 à 19	629	411	1040
20 à 29	391	196	587
30 à 44	904	472	1376
45 à 59	796	449	1245
60 à 74	475	455	930
> 75 ans	63	73	136
Total	5356	3553	8909

L'enseignement primaire à Roumois Seine :

24 communes sur 40 disposent d'une structure d'enseignement du primaire (préélémentaire et/ou élémentaire).

Une progression constante des effectifs du primaire est constatée avec 4 440 élèves pour l'année scolaire 2021-2022.

1358 élèves révèlent un poids relativement important pour le niveau préélémentaire.



1.3.3 La concertation des parents et des jeunes

La Communauté de communes Roumois Seine a concerté en particulier les parents et les jeunes afin de répondre à leurs besoins.

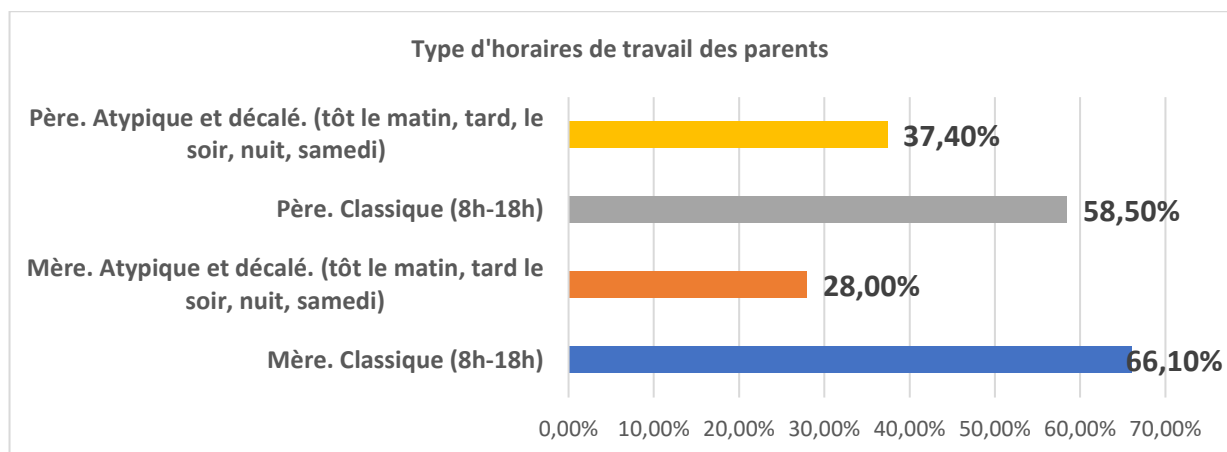
L'enquête auprès des parents :

Le but de la consultation des parents a été de recueillir des données sur la composition des ménages, les catégories socio-professionnelles, leur âge, les conditions de travail (lieu, temps partiel, type d'horaires), leur utilisation des services d'accueil périscolaire, les activités périscolaires en semaine et vacances scolaires, les activités des enfants désirées et non pratiquées, les difficultés à l'école, l'appréciation sur l'offre de loisirs, de sports et de mobilité, les pratiques éducatives, les ressources en parentalité et les propositions d'actions afin de soutenir les parents.

La diffusion s'est fait avec le concours des écoles primaires et grâce au portail famille de Roumois Seine.

Environ 1 173 questionnaires ont été retournés dont l'analyse est la suivante :

- 70 % des parents (826) déclarent utiliser les services de l'accueil périscolaire qui représente ainsi un important service public local. Pour les autres, soit les parents sont eux-mêmes disponibles, les grands-parents ou une assistante maternelle, soit ils évoquent des problèmes financiers ou d'horaires.
- Les assistantes maternelles sont citées majoritairement par les parents que ce soit en mode individuel ou en format Maison d'Assistants Maternelles (MAM).
- L'accueil collectif (crèche, micro-crèche et Halte-garderie) concerne près de 26 % des parents. Enfin, il convient de ne pas négliger les solutions alternatives des parents au travers des aides de la famille proche, des amis/voisins et « autres ressources ».
- Les données du temps de travail et du type d'horaires de travail expliquent la forte demande d'accueil éducatif. Le temps partiel concerne près de 23 % des femmes. De plus, les horaires décalés ou atypiques concernent 37,4% des hommes et 28% des femmes. Certains travaux évoquent une évolution comparable des horaires atypiques à l'échelle nationale ces dernières années.



- Activité extra-scolaire des enfants : la moitié des parents déclarent une activité le mercredi. Elle se concentre sur le sport (54%) et l'ALSH (33,7%). À noter la faible représentation des activités culturelles ou artistiques.
- Les réponses à la question sur les causes de la non-pratique d'une activité extrascolaire le mercredi : un tiers des réponses évoque le problème des horaires de travail des parents ou l'adéquation horaire du primaire et du collège. D'autres modalités concernent l'accès financier ou géographique (mobilité), la garde par des membres de la famille ou grands-parents. Cette dernière modalité et celle de « enfant pas intéressé » interrogent sur l'approche éducative des activités extra-scolaires par les parents. Enfin, à la marge, certains évoquent le manque d'informations ou la question du covid comme handicap à cette pratique.
- Au-delà de la non-pratique, une question relative à l'existence d'une activité désirée a été posée. Plus de 500 réponses ont été proposées par les parents en citant une série de disciplines sportives, mais également artistiques :

Activité désirée	Effectifs	Fréquence	Activité désirée	Effectifs	Fréquence
Natation	91	18,20%	Boxe	20	4,00%
Gymnastique	80	16,00%	Tennis	18	3,60%
Danse	78	15,60%	Théâtre	13	2,60%
Musique	70	14,00%	Bmx	10	2,00%
Football	63	12,60%	Athlétisme	10	2,00%
Équitation	53	10,60%	Ping-pong	8	1,60%
Karaté, judo	40	8,00%	Anglais	8	1,60%
Basket	37	7,40%	HipHop	6	1,20%
Escalade	30	6,00%	Handball	6	1,20%
Dessin	24	4,80%	Tire à l'arc	6	1,20%

- Causes de non-pratique de l'activité désirée : La première cause avancée concerne la question des horaires des parents avec plus de 38% des réponses. La seconde a trait à la proximité géographique de l'activité convoitée. Éloignement, pas d'offre locale, problèmes de mobilité pour plus de 37% des réponses (avec la modalité « pas de transport »).

Enfin, l'accessibilité financière des activités extra scolaire concerne 18% des réponses des parents.

- L'offre en matière de loisirs est globalement satisfaisante avec 41% des réponses.
- L'appréciation est partagée quant à la question de l'offre sportive confirmant les réponses aux questions précédemment présentées.
- Enfin, la question de la mobilité est à l'inverse jugée insuffisante localement (43%).
- Selon les parents, les pratiques éducatives doivent être basées sur le dialogue à plus de 66% des réponses. Néanmoins, certains évoquent l'autonomie ou l'autorité comme vecteur éducatif. Enfin, les parents majoritairement n'évoquent pas de difficultés à l'école. Dans des proportions d'un dixième, certains citent le transport, la discipline, les devoirs ...
- Les éventuels désaccords avec les enfants, évoqués par les parents concernent majoritairement la gestion des écrans (TV, portable, jeux vidéo, internet).
Le travail scolaire ne concerne que 7% des réponses des parents. Les questions et problématiques de parentalité sont gérées avec la mobilisation de ressources dans la famille proche, avec le médecin ou le pédiatre et enfin avec les amis et voisins.

Propositions d'actions des parents afin de soutenir les parents en difficulté :

- Près de la moitié des parents ont proposé des actions de soutien à la parentalité, soit 464 réponses pour 486 propositions.
- Majoritairement (plus de 48%) les parents proposent la création d'un lieu d'accueil et d'échanges parents/enfants et expriment le besoin d'un accompagnement à la parentalité.
- D'autres évoquent la nécessité d'améliorer la communication de l'offre locale, le besoin d'une aide aux devoirs, de renforcer les activités extrascolaires ou le transport. Une aide de consultation psychologique ou l'aide à apporter à des enfants porteurs de handicaps.

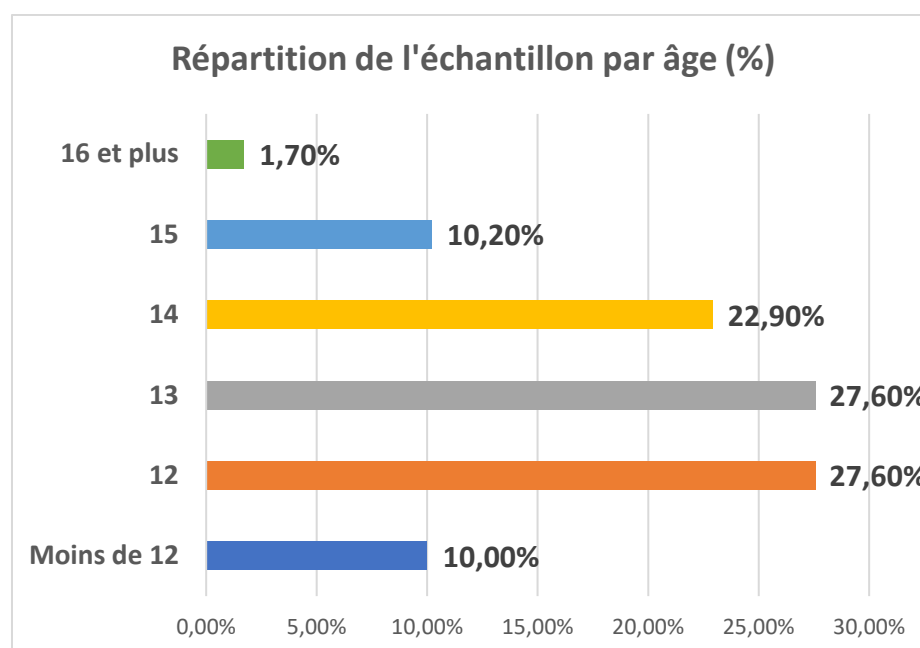
L'enquête auprès des jeunes :

L'objectif principal a été de recueillir des données sur les pratiques extra-scolaires, le temps libre, le rapport à la sociabilité, la scolarité, l'orientation, la santé, les usages du numérique, les structures jeunesse, les ressources en cas de difficulté, les propositions pour la politique jeunesse et l'engagement.

La diffusion de questionnaire a été réalisée grâce au collège de Bourg-Achard et de Grand-Bourgtheroulde ainsi que les Missions locales au nombre de deux et les accueils ados communautaires.

Le profil des jeunes ayant participé à l'enquête :

- La répartition par sexe attribue une légère majorité pour les adolescentes (plus de 58%).
- La répartition par commune de résidence par ordre décroissant : Grand-Bourgtheroulde, Bourg-Achard, Bosroumois, St-Ouen de Thouberville, St-Ouen du Tilleul, les Monts du Roumois, Flancourt-Crecy, Boissy-le-Châtel, ...



Environ 476 questionnaires réceptionnés, dont l'analyse relève les conclusions suivantes :

- Pratique d'un sport : Près de 7 jeunes sur 10 pratiquent une activité sportive. Celle-ci se déroule majoritairement en club (71%), mais certains évoquent une pratique avec des amis ou les parents (sport loisir). La répartition des disciplines sportives correspond au tableau des licences sportives sur Roumois Seine.
- Pratique d'une activité culturelle : les chiffres sont inversés par rapport au sport. Moins de 3 jeunes sur 10 ont une pratique régulière soit dans la musique, le dessin ou la peinture. D'autres sont investies dans une chorale, un atelier de théâtre. Avec les données sur le sport et la culture, nous retrouvons la configuration dominante nationale des zones rurales et périurbaines (sport versus culture).
- Connaissance et fréquentation de structures jeunesse : Les jeunes citent parmi les structures jeunesse fréquentées les parcs de jeux en libre accès comme les city-stade ou les skate-Park. Puis les clubs ado ou centre de loisirs. Les bibliothèques et médiathèques.

Intérêt pour la fréquentation d'une structure jeunesse : première modalité dominante, les copains. Puis viennent des items comme : l'ambiance, le calme, la détente, la passion, « c'est sympa » ...

- La sociabilité pour les jeunes est importante. Ainsi, ils considèrent que les relations filles/garçons sont qualitativement bonnes. Cette sociabilité avec les pairs est mobilisée également comme ressource face aux problèmes pour un tiers d'entre eux. Sans négliger que les parents restent la ressource principale pour ces jeunes à près de 60% d'entre eux.
- L'orientation est une question sensible pour les jeunes et leurs parents. Parmi les jeunes consultés, la moitié d'entre eux estime qu'ils ont eu accès à des informations utiles pour l'orientation. La source de ces informations est principalement les parents, la famille et les amis, l'établissement scolaire et les sources d'informations sur Internet.
- Rapport à la santé et besoin d'aide ou conseil : À la question sur le besoin d'une aide ou d'un conseil, ils sont 72 à exprimer un domaine précis. Majoritairement, ce sont les questions d'orientation et de l'avenir qui arrive en premier (21). L'accompagnement et le soutien pour les cours préoccupent d'autres jeunes (15).

Certains jeunes proposent de développer les activités culturelles ou sportives. Enfin certains évoquent le besoin d'une aide dans les relations sociales, les relations parents-enfants ou le harcèlement scolaire.

Perception santé : un dixième de l'échantillon des jeunes déclare avoir des préoccupations en matière de santé (informations, accès aux soins, finances ...)

- L'engagement et les jeunes : Une minorité de jeunes est investie dans une démarche d'engagement (10%). Le collège, le club sportif ou le cercle amical sont les lieux où s'exprime cet engagement.

Domaines d'engagement : Eco-délégué collège, ambassadeur harcèlement, JSP, Ras'campagne, construction avion téléguidé avec copains ...

Les propositions des jeunes pour la politique jeunesse :

- Une des propositions dominantes des jeunes concerne la mobilité : développer les transports en commun et gratuit ou les pistes cyclables
- Ensuite ce sont les infrastructures sportives de loisirs (city stade, piscine, skate-park)
- Ouvrir une maison des ados, un lieu de loisirs et de rencontres
- Et enfin, développer les activités sportives et des événements et sorties pour les jeunes.

1.4 Une offre éducative communautaire de qualité

La Communauté de communes Roumois Seine possède une offre conséquente en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Au-delà du diagnostic social précédemment exposé, il est nécessaire à travers le Projet Éducatif Social Local de faire un état des lieux de l'existant.

La Petite Enfance :

Il existe 3 Relais Assistant(s) Maternel(le)s, remplacés par les Relais Petite Enfance (RPE) sur le territoire Roumois Seine. Ces relais sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des 557 assistantes maternelles et des professionnels de la Petite Enfance. Ils assurent gratuitement des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis au domicile des assistants maternels de la Communauté de Communes Roumois Seine.

De plus, 4 Multi-Accueils sont répartis sur le territoire afin d'accueillir les jeunes enfants de 10 semaines jusqu'à 5 ans révolus :

- Multi-Accueil de Grand Bourgtheroulde (24 places)
- Multi-Accueil des Monts du Roumois (33 places)
- Multi-Accueil de Bourg-Achard (40 places)
- Multi-Accueil de St Ouen de Thouberville (15 places)

Il s'agit d'espaces de vie, pensés et aménagés pour favoriser l'éveil et le développement de l'enfant, mais aussi un véritable lieu de socialisation dès le plus jeune âge. Dans ces structures agréées par la Protection Maternelle



Infantile (PMI), l'équipe éducative est formée d'auxiliaires de puériculture, d'éducatrices de jeunes enfants, d'agents titulaires du CAP Petite Enfance, d'infirmières ou de puéricultrices.

Deux types d'accueil :

- L'accueil régulier type « crèche » : Accueil de l'enfant de manière permanente selon un planning précis. Les jours et les horaires sont définis à l'avance.
- L'accueil occasionnel type « halte-garderie » : L'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des places disponibles et sur réservation. L'accueil peut se faire à la journée ou à la ½ journée.

L'enfance-jeunesse :

Le secteur Enfance (3 – 12 ans)

Avec 9 accueils de loisirs et l'accueil des enfants dans 27 accueils périscolaires répartis sur le territoire, Roumois Seine mène de nombreuses actions pour le secteur de l'Enfance afin d'apporter aux familles des solutions de temps éducatifs en dehors du temps scolaires. Des séjours sont également programmés l'été.

Le secteur Jeunesse (au-delà de 12 ans)

Depuis 2020, deux sites répartis sur le territoire Roumois Seine (Bourg-Achard et les Monts du Roumois) accueillent les jeunes en âge d'être au collège ou au lycée les vendredis, un samedi par mois et durant les vacances scolaires.

De plus, des animations sont menées dans les collèges.

Les Accueils de Loisirs



Les Accueils de Loisirs (ALSH) sont des structures de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes fonctionnant pendant **les congés des petites et grandes vacances scolaires et les mercredis**. Ils font l'objet d'une déclaration auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Des activités de loisirs diversifiées respectueuses des rythmes de vie et des

âges des enfants (activités manuelles, jeux d'extérieur ou d'intérieur, activités de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques, ... sont proposées aux enfants sur la base du projet éducatif élaboré par l'organisateur et du projet pédagogique proposé par l'équipe d'encadrement. L'encadrement est assuré par une équipe composée d'un directeur titulaire d'un diplôme professionnel ou d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD). L'équipe d'animateurs est composée quant à elle en majorité de titulaires de Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou en cours de formation. La tarification est appliquée en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge selon un barème établi avec la Caisse d'Allocations Familiales.

9 Accueils de loisirs, dont les périodes d'ouverture sont :

	Mercredi	Vacances de Février	Vacances de Printemps	Juillet	Août	Vacances d'Automne	Vacances de fin d'année
Thuit de l'Oison	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Saint-Pierre du Bosguérard	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Amfreville Saint-Amand	✓	✓	✓	✓		✓	
Monts du Roumois (Bosguérard)	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Bosroumois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Grand Bourgtheroulde	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Saint-Ouen de Thouberville	✓	✓	✓	✓		✓	
Bourg-Achard « Le Colombier »	✓	✓	✓		✓	✓	
Bourg-Achard « Espace Jeune »	✓	✓	✓		✓	✓	

Les accueils périscolaires

Complémentaires de l'école, les temps périscolaires s'inscrivent entre le temps familial et le temps scolaire. Temps éducatifs à part entière, ils constituent un espace de socialisation, de progression vers l'autonomie et d'apprentissages.

- Amfreville Saint-Amand : 26 Rue du Boury 27370 Amfreville St Amand
- Boissey le Châtel : 2 Grande Rue 27520 Boissey le Châtel
- Bouquetot : 33 Allée des Tilleuls de la Liberté 27310 Bouquetot
- Bourg-Achard : Espace jeunes (6-12 ans) rue de la Libération 27310 Bourg Achard
Les ptits loups (3-6 ans) Espace Jean de la Fontaine 27310 Bourg Achard
- Bourneville : École primaire route d'Aizier 27500 Bourneville
- Bosgouët : École 27310 Bosgouët
- Bosroumois : Centre Jules Verne, 1 Place Jules Verne 27670 Bosroumois
- Caumont : École 27310 Caumont
- Étréville : rue de Wangen 27350 Étréville
- Flancourt Crescy en Roumois
- Hameau d'Épreville : École 27310 Flancourt Crescy en Roumois
- Hameau de Flancourt : École 27310 Flancourt Crescy en Roumois
- Grand-Bourgtheroulde : Maison de l'enfance 70 rue d'Infreville 27520 Grand Bourgtheroulde

- Hauville : Route de la Haye Aubrée 27310 Hauville
- Honguemare (regroupement Honguemare/Barneville/Le Landin) : Le Village 27310 Honguemare
- Monts du Roumois :
 - Hameau de Berville : ouvert le matin aux habitants de l'ex Berville en Roumois - 87 rue des écoles 27520 Les Monts du Roumois
 - Hameau de Bosguerard de Marcouville : ouvert le matin pour les habitants de l'ex Bosguérard de Marcouville, et le soir pour les élèves scolarisés à BDM -1 route ranger 27520 Les Monts du Roumois
 - ALSH de Bosguérard de Marcouville : ouvert le soir aux habitants de l'ex Berville en Roumois -13 Rue de la Faquetière 27520 Les Monts du Roumois
- St Ouen de Thouberville : 1 bis rue de Cambre 27310 St Ouen de Thouberville
- St Ouen du Tilleul : École 27670 St Ouen du Tilleul
- St Pierre des Fleurs : École 27370 Saint-Pierre des Fleurs
- St Pierre du Bosguérard : Rue Marcel Leclerc 27370 St Pierre du Bosguérard
- Ste Opportune la Mare : Salle communale route nationale 182 27680 St Opportune la mare
- Thénouville : Route de Touville 27520 Thénouville
- Thuit de l'Oison : Rue Henri de Campion 27370 Le Thuit de l'Oison
- Trouville la Haule : École René Bunel le bourg 27680 Trouville la Haule

Accueils des adolescents

Les accueils de loisirs adolescents accueillent les jeunes collégiens et lycéens jusqu'à 17 ans.

Ce sont avant tout des lieux de convivialité, de rencontres, d'échanges et de découvertes. Tout au long de l'année, diverses actions en lien avec le sport, la culture, les loisirs, la citoyenneté, ... sont mises en place ainsi que des séjours d'été et des sorties. Déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ces accueils bénéficient d'un encadrement diplômé.

Des navettes gratuites sont proposées les vendredis, samedis et vacances scolaires. Les horaires peuvent être modifiés selon la fréquentation. Le cas échéant, un mail ou un sms sera envoyé aux familles concernées. Les jeunes de Bourg-Achard pourront aller sur l'accueil des Monts du Roumois grâce aux navettes.

- Accueil ados de Bourg Achard : Salle Phèdre et Esope – 27310 Bourg Achard
- Accueil ados des Monts du Roumois : Rue de la Faquetière 27520 Les Monts du Roumois

Une mobilisation autour de quatre enjeux majeurs

Plusieurs séminaires ont été organisés avec les multiples partenaires et professionnels autour d'ateliers d'échanges et de débats. Ces ateliers ont permis l'analyse paramétrique des besoins et des attentes des populations.

Forte de cette dynamique, il est apparu nécessaire de réinterroger les offres de services éducatives et sociales dans une approche globale et transversale afin d'être au plus près des besoins et attentes de la population.

Aussi, dans un souci de concertation et de dialogue, une partie des agents et élus Roumois Seine concernés par la démarche, partenaires associatifs et publics également, se sont réunis le 15 juin 2022, pour une matinée d'informations, ponctuée d'ateliers thématiques sur :

- La continuité éducative
- La jeunesse
- La citoyenneté
- La parentalité
- Le handicap
- L'inclusion numérique



De juin 2022 à mai 2023, à partir des constats réalisés, des enjeux ont été définis, déclinés en objectifs stratégiques opérationnels, qui donnent naissance à des fiches actions projetées jusqu'en 2026.

2.1 Continuité éducative et parentalité

La continuité éducative est étroitement liée à la coéducation : l'accompagnement dès la prime enfance jusqu'à l'entrée dans la vie adulte en lien avec les instances de socialisation : la famille, l'école et l'environnement social.

L'implication des familles, des associations, des services publics, des enfants et des jeunes renvoie au concept de **coéducation**, dans lequel les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, jouent un rôle tout particulier.

L'éducation est donc une responsabilité partagée qui suppose la mobilisation de l'école, des professionnels communautaires et communaux, des acteurs associatifs, des parents, des habitants. Le temps libre occupe une place importante dans la vie des enfants et des jeunes. En effet, aux côtés de la famille et de l'école, le temps libre représente un espace de libre apprentissage et apparaît comme un vecteur privilégié pour développer les capacités créatives, d'initiative et d'émancipation des enfants et des jeunes.

La volonté de la Communauté de communes est de s'engager, sur le long terme, dans un projet pluridisciplinaire en termes d'éducation et de lien social. Elle a pour ambition de donner une plus-value au contenu éducatif territorial afin d'enrichir son offre auprès des enfants et des jeunes. De

la petite enfance à l'âge adulte, la communauté participe à l'élaboration de multiples dispositifs et d'actions rendant **nécessaire une cohérence éducative en faveur de ces publics.**

La parentalité est ainsi la pierre angulaire de la coéducation et donc de la continuité éducative.

En effet, les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et le foyer familial leur premier lieu d'éducation.

Le lien parent-enfant est un enjeu important pour l'épanouissement et sa socialisation.

L'enjeu est donc de renforcer l'implication des familles au sein des structures d'accueil de leur enfant. C'est en ce sens que le PESL s'oriente vers le soutien à la parentalité.

2.1.1 L'état des lieux

Les informations recensées lors des séminaires partenariales concernant la continuité éducative et la parentalité, sont :

Petite enfance

- Multi-accueil (crèche et halte-garderie) :
 - Bourg Achard : 40 places
 - Saint Ouen de Thouberville : 15 places
 - Grand Bourgtheroulde : 24 places
 - Les monts du Roumois : 33 places
- Absence de Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), des actions du réseau d'accompagnement à la parentalité (REAP).
- 3 sites de consultation PMI
- 3 Relais Petite Enfance (RPE) : St. Ouen de Thouberville (49 Assistantes Maternelles), Grand Bourgtheroulde (61 AM), St. Pierre de Bosguérard (105 AM) et un secteur géré par le RPE de Routot par convention. Un total d'environ 316 assistantes maternelles sur la CCRS
- 11 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) agréé par la PMI sur le territoire de Roumois Seine
- Précarité sociale : les problèmes de parentalité peuvent s'accompagner par des addictions, des conflits parentaux et des violences conjugales. Les violences intra-familiales et les demandes CLIC (personnes âgées) sont très présentes sur le territoire selon la circonscription d'action sociale.

Enfance et adolescence

- 59 écoles primaires avec 6693 élèves (2020-2021). 172 classes élémentaires et 83 maternelles.
- 9 ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) pour des 3 – 12 ans et une ouverture de 7h à 19 heures. Accueil d'une dizaine d'enfants en situation de handicap.
- 27 APS (accueil périscolaire) de 7h à 19h00.
- 2 accueils ados (12-17 ans) ouverts le vendredi soir et samedi. Programme durant les vacances scolaires.
- Durant l'été, 12 mini-séjours ados et enfants sur le mois de juillet. Très forte demande. 171 enfants et ados pour l'été 2021.
- Plan de formation BAFA (12/an)
- 2 collèges sur le territoire (un 3e collège sur la CCRS pour septembre 2023)
- Collège Bourg Achard : 770 élèves avec un dispositif CLAS, unité ITEP et 1 classe CHAM.
- Collège Grand Bourgtheroulde : 855 élèves, ULIS, SEGPA, dispositif « devoirs faits » ++.

- Lycée en construction sur Bourg Achard pour une ouverture en septembre 2024.
- Présence d'un animateur promeneur du Net au niveau d'un club Ado.

2.1.2 La détermination de l'enjeu

Le Comité de pilotage a défini collectivement les enjeux prioritaires qui les guident.

Un Projet Éducatif Social Local pour :

- Favoriser la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle
- Renforcer la continuité éducative du territoire
- Conforter les services de l'enfance afin d'avoir une réponse homogène sur le territoire
- Veiller collectivement à l'élaboration de parcours éducatif adapté à chaque enfant et chaque jour
- Renforcer l'attractivité du territoire et fidéliser les familles en mettant en place une structure d'animation de la vie locale et y déployer des actions éducatives mais aussi des projets citoyens en s'appuyant sur la participation citoyenne pour valoriser leurs savoirs et savoir-faire mais aussi promouvoir leur participation et sentiment d'appartenance à la collectivité. La coéducation entre les établissements scolaires, les acteurs socioéducatifs et les familles.
- Repérer de situations familiales fragilisées et orientation
- Répondre au besoin d'accompagnement des pratiques éducatives des parents
- Accéder à l'offre culturelle et artistique
- Donner un accès de tous les parents à une offre d'accueil collective et individuelle petite enfance
- Contribuer à la réussite des enfants et des jeunes

2.1.3 Les objectifs stratégiques et opérationnels

La continuité éducative et la parentalité qui visent à :

- Conciliation de la vie familiale/professionnelle et personnelle
- La coéducation entre les établissements scolaires, les acteurs socioéducatifs et les familles.
- Repérage de situations familiales fragilisées et orientation
- Besoin d'accompagnement des pratiques éducatives des parents
- Accès à l'offre culturelle et artistique
- Accès de tous les parents à une offre d'accueil collective et individuelle petite enfance
- Contribuer à la réussite des enfants et des jeunes
- Conciliation de la vie familiale/professionnelle et personnelle
- La coéducation entre les établissements scolaires, les acteurs socioéducatifs et les familles.
- Repérage de situations familiales fragilisées et orientation
- Besoin d'accompagnement des pratiques éducatives des parents
- Accès à l'offre culturelle et artistique
- Accès de tous les parents à une offre d'accueil collective et individuelle petite enfance
- Contribuer à la réussite des enfants et des jeunes
- Conciliation de la vie familiale/professionnelle et personnelle
- La coéducation entre les établissements scolaires, les acteurs socioéducatifs et les familles.
- Repérage de situations familiales fragilisées et orientation
- Besoin d'accompagnement des pratiques éducatives des parents
- Accès à l'offre culturelle et artistique

- Accès de tous les parents à une offre d'accueil collective et individuelle petite enfance
- Contribuer à la réussite des enfants et des jeunes.

2.1.4 Les actions préconisées

Une continuité éducative et un soutien à la parentalité pour :

- Institutionnaliser, fixer des dates avec les différents partenaires éducatifs dans le cadre des passerelles
- Bien se connaître pour ensuite avoir des projets en commun
- Simplifier la vie des familles en transmettant les informations des différents partenaires
- Proposer des « portes ouvertes »
- Solliciter la présence des animateurs en conseil d'école
- Accompagnement aux devoirs pour les enfants qui rentrent tard ==>Continuité, rythme des enfants
- Créer un échange avec les parents comme un lieu d'accueil pour le partage d'expérience.

2.2 Accompagnement de la jeunesse et citoyenneté

La jeunesse est la phase transitoire entre l'enfance et l'âge adulte. Pendant longtemps, cette phase était relativement courte et structurée par différentes étapes (indépendance résidentielle, obtention d'un emploi, naissance du premier enfant, etc.). Les parcours d'entrée dans la vie adulte se sont aujourd'hui complexifiés et diversifiés. Il n'y a pas une jeunesse mais plusieurs jeunesses.

L'accompagnement de la jeunesse est nécessairement lié à l'engagement citoyen en raison d'un avenir proche à construire pour entrer dans le monde des adultes. C'est en ce sens que le PESL communautaire s'inscrit en créant des dispositifs d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle.

En effet, la communauté éducative partenariale du PESL **souhaite développer une politique publique pour les jeunes** s'inscrivant dans un large périmètre : de l'éducation populaire en passant par la politique familiale, l'éducation nationale, la formation et l'insertion socioprofessionnelle. Elle concerne aussi bien les mineurs que les jeunes majeurs jusqu'à 30 ans parfois, avec une vision transversale **emploi, loisirs, santé, logement** afin de répondre à leurs attentes et leurs besoins.

L'accompagnement de l'engagement des jeunes est un enjeu majeur de ce projet en favorisant leur expression à travers des structures adaptées et/ou des espaces propices de même que des dispositifs accessibles. Ainsi, mettre de la « flexibilité dans le cadre » en identifiant les opportunités de participation et de prise d'initiatives des jeunes, favorise l'implication des jeunes dans les activités de la vie associative et initie un parcours d'engagement.

2.2.1 L'état des lieux

Les informations recensées lors des séminaires partenariales concernant l'accompagnement de la jeunesse et la citoyenneté, sont :

- Creux démographique constaté avec le départ de jeunes (> 18 ans) pour des études professionnelles, lycée ou études supérieures.
- Insertion des jeunes par Mission locale :

- Mission locale Ouest Eure et Mission locale Louviers Val-de-Reuil Andelle
 - En 2021, 282 jeunes accompagnés, dont 117 1^{er} accueil en 2021
 - 133 sur 282 ont un niveau de diplômes faible ou très faible : niveaux 5 et 6
 - 33 sur 135 utilisent le bus scolaire ou public et 29 sur 246 sont hébergés par famille, amis ou foyer
 - Ces jeunes cumulent également des problématiques d'orientation, de mobilité et pour certains d'entre eux d'hébergement et/ou de mal être...
 - Des permanences sont assurées. Le nouveau contrat d'engagement jeune remplace la garantie jeune.
- Ressource de formation :
- Centre régional de formation du BTP sur Grand Bourgtheroulde avec une section apprentissage destinée aux 15-19 ans. Problématique d'hébergement (projet d'internat) et de mobilité.
 - La MFR (maison familiale rurale) de Routot accueille 180 élèves en 2021/2022 avec des classes de 4^e/3^e d'orientation, des formations qualifiantes services à la personne, d'assistant de vie et d'assistante maternelles.
- Aucune ressource d'information jeunesse sur la citoyenneté n'existe sur le territoire.
- Citoyenneté : des conseils municipaux d'enfants existent sur territoire avec Bosroumois ou en projet sur Boissey-le-chatel ... (infos à compléter).
- Des CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) existent dans les deux collèges du territoire qui initient des actions durant le temps scolaire.

2.2.2 La détermination de l'enjeu

Un Projet Éducatif Social Local pour :

- Accompagner la jeunesse fragilisée du territoire dans le processus d'accès à l'autonomie de vie sociale (formation, habitat, mobilité, emploi, loisirs, santé ...).
- Valoriser les énergies juvéniles dans les projets d'intérêt général comme outil d'animation du territoire et comme instance de promotion de l'engagement et de la citoyenneté.
- L'accompagnement des 14/25 ans
- Structurer la prévention auprès des jeunes et des parents, en coordonnant les différentes actions mises en œuvre et en poursuivant des objectifs communs pour l'ensemble de la population sur le territoire de l'EPCI

2.2.3 Les objectifs stratégiques et opérationnels

L'accompagnement de la jeunesse et la citoyenneté qui visent à :

- Mieux communiquer pour mobiliser les parents
- Soutenir les parents des jeunes
- Ouvrir une offre de service aux jeunes de plus de 14 ans.
- Favoriser la mise à disposition de moyens de transports pour tous les jeunes à travers une réflexion sur les tarifs avantageux et une analyse des besoins.
- Favoriser l'implication des familles dans les actions à destination des jeunes.
- Utiliser les canaux de communication des jeunes

- Développer les partenariats
- Développer des outils en lien avec l'engagement des jeunes et la citoyenneté

2.2.4 Les actions préconisées

L'accompagnement de la jeunesse et la citoyenneté pour :

- Éducation aux réseaux, adapter la communication
- Préconisation de mise en place de deux référents jeunesse
- Aller vers les familles, les jeunes en mettant en place un lieu d'accueil parents/ados
- Développer un partenariat de réseau, association et établissements scolaires et formation (collège, lycée, MFR, relais maisons France services, CIJ, CRIJ) avec des leviers comme des colonies apprenantes, des chantiers jeunes.
- Proposer des évènements spécifiques à la jeunesse
- Identifier des temps et lieux hors structure comme la mise en place de projets par les jeunes.

2.3 Santé et handicap

Les inégalités sociales de santé apparaissent dès la petite enfance et selon les territoires, l'isolement et l'accès. En outre, la santé mentale est un aspect essentiel du bien-être des enfants et des jeunes.

Le PESL s'inscrit dans une démarche de prévention, d'accompagnement et de promotion de la santé en permettant l'accès aux soins à tous et pour tous.

L'éducation à la santé a un rôle déterminant pour l'acquisition des connaissances en santé.

Par leur mode de vie, et en fonction aussi de facteurs socio-culturels, économiques et financiers, les enfants et les jeunes sont exposés à divers risques de santé : troubles du développement, comportement à risques, difficultés liées à la vie affective et sexuelle, souffrance psychique...

Le PESL se doit être un outil stratégique mieux connaître et prendre en compte les inégalités territoriales de santé, améliorer le repérage et la prise en charge de la souffrance psychique, de la crise suicidaire, des tentatives de suicide et des troubles de santé mentale, prévenir l'usage de produits psychoactifs, les addictions et leurs conséquences.

La volonté de Roumois Seine est aussi de promouvoir des facteurs de protection et de connaissance en santé, une bonne santé sexuelle et reproductive.

Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap permet de fonder un territoire inclusif, enjeu majeur de ce PESL, afin de garantir à chaque enfant une place pleine et entière dans la société.

Toute l'énergie des acteurs locaux et des professionnels, constituant la communauté éducative du PESL, doit permettre à une personne vivant une situation de handicap à Roumois Seine, de pouvoir vivre et avoir accès à des services et des droits comme tout un chacun.

2.3.1 L'état des lieux

Les informations recensées lors des séminaires partenariales concernant la santé et le handicap, sont :

Handicap

- Association Prehandys sur le territoire.
- Ressource / Association Handiconseil.
- 2 sections ULIS en cycle primaire avec une 3^e pour septembre 2023.
- Sections ULIS et ITEP dans les deux collèges.
- Données CAF : 222 enfants bénéficiaires de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé).
- MDPH départemental : 44800 demandes en 2020, dont 7168 enfants (16%).
- Problématique des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) notamment durant la pause méridienne.
- Temps de réalisation des expertises pour un agrément MDPH (disponibilité des spécialistes).
- Problématique de déni de certains parents dû au niveau de prise en charge des enfants.

Offre de santé

- Impact de la crise sanitaire à 360° avec des effets sociaux, sanitaires, économiques et de fréquentation des structures de services à la personne.
- Diagnostic OR2S sur la CC Roumois Seine
- Le département de l'Eure se distingue par un classement défavorable pour la démographie médicale en occupant le dernier rang au niveau national.
- L'espérance de vie est plus importante. Le territoire présente une meilleure adhésion aux dispositifs de prévention comparativement à la Normandie (vaccination grippe, dépistage de cancer ...) :
- Au 2^e trimestre 2021, 26 généralistes sur le territoire dont 6 de plus de 54 ans. Soit une densité de 63,8 pour 100 000 contre 68,6 pour le niveau Normandie. Autres professionnels : 58 infirmiers
- Maison des adolescents à Évreux et une annexe sur Pont-Audemer et CMP sur Grand Bourgtheroulde.
- Santé mentale des jeunes 0-25 ans : thématique prioritaire retenue pour le 27 par l'ARS Normandie.

2.3.2 La détermination de l'enjeu

Un Projet Éducatif Social Local pour :

- Accéder à la santé sur le territoire (professionnels et structures)
- Accompagner des personnes porteuses de handicaps (accès aux professionnels, inclusion scolaire, inclusion aux loisirs ...)
- Constituer un réseau des partenaires santé comme levier et ressource de santé.
- Favoriser la prévention auprès des jeunes et des parents.
- Ajouter une proximité avec l'accès sur le territoire
- Renforcer l'accompagnement du personnel médical et de leur entourage
- Construire un réseau de partenaire identifié et de proximité
- Promouvoir l'inclusion
- Acculturer et former les agents de la collectivité sur comment intégrer la prise en compte du handicap dans ses pratiques et les aménagements et ressources mobilisables. Faciliter l'échange de pratiques à travers le réseau mis en place et permettre aux agents de découvrir ce qui est fait dans d'autres collectivités/services en imaginant des périodes

d'immersion et prévoir une journée banalisée par année pour réfléchir collectivement à ces questions.

- Encourager les pratiques favorables au bien-être physique, social et mental, à la participation, à l'estime de soi en animant la vie locale au travers d'actions éducatives.

2.3.3 Les objectifs stratégiques et opérationnels

La santé et le handicap qui visent à :

- Encourager les pratiques favorables à une bonne santé.
- Favoriser l'accès à l'information de prévention.
- Prévenir les conduites addictives auprès des jeunes.
- Prévenir les risques sexuels, IST, SIDA, grossesses non désirées.
- Prévenir les risques liés au harcèlement et au numérique.
- Promouvoir une alimentation saine, équilibrée et la pratique sportive.
- Modifier le regard sur les personnes en situation de handicap
- Proposer aux équipes éducatives (au sens large) des pistes/des outils facilitant l'accueil des personnes en situation de handicap et la mise en place d'activités (d'éveil, sportive, ...).
- Favoriser la reconnaissance et la valorisation sociale des personnes en situation de handicap en leur offrant des possibilités de faire valoir leurs compétences.
- Rompre l'isolement des familles.
- Tenir compte de l'expertise des parents dans la prise en charge de l'enfant.
- Favoriser l'intégration de l'enfant et l'accès aux loisirs.
- Aborder régulièrement la notion de handicap afin de développer la connaissance, la compréhension et rompre les idées reçues.
- Sensibiliser aux différents types de handicap.
- Respecter l'individualité de chacun.
- Mettre en place toutes les conditions nécessaires pour que l'enfant ou l'adulte participe aux activités, aux sorties, à la vie en société.
- Prendre en considération des besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille.
- Favoriser les échanges et les contacts.
- Former les équipes éducatives à la prise en charge des personnes en situation de handicap et de leur famille

2.3.4 Les actions préconisées

La santé et le handicap pour :

- Favoriser l'inclusion tout au long du parcours de vie
- Éviter les ruptures de parcours
- Soutenir les familles dans la globalité
- Prévention, promotion santé publique

2.4 Accès aux droits et inclusion numérique

« L'accès aux droits » permet rapidement de cerner l'idée qu'il s'agit de ramener les bénéficiaires de l'action sociale au « droit commun », c'est-à-dire au bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens.

L'accès aux droits a pour objectif de développer une politique sociale locale partagées avec tous les acteurs du territoire afin de réduire les inégalités en construisant des interventions, appuis et soutiens, fondamentaux pour neutraliser les discriminations et favoriser les inclusions.

Connecter les structures entre elles pour offrir un ensemble ou un continuum d'interventions, de les ouvrir vers l'extérieur (opérateurs en matière d'emploi, de logement, d'éducation et de formation, etc...), tout cela de façon à adapter en continu les réponses, à les concevoir comme des « parcours » évoluant positivement.

L'inclusion numérique est un élément constitutif pour favoriser l'inclusions sociale, éducative et économique.

L'inclusion numérique, ou e-inclusion, est un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu, principalement la téléphonie et internet, et à leur transmettre les compétences numériques qui leur permettront de faire de ces outils un levier de leur insertion sociale et économique.

2.4.1 L'état des lieux

Les informations recensées lors des séminaires partenariales concernant l'accès aux droits et l'inclusion numérique, sont :

Accès aux droits

- Ouverture de 5 Espaces France Services (fin 2021) : Grand-Bourgtheroulde, Bourg-Achard, Bourneville Sainte Croix, Thuit de l'Oison, Amfreville Saint Amand.
- Missions : accompagnement dans les démarches administratives auprès de différentes administrations et organismes (RSA, allocations familiales ou logement, permis, retraite, sécurité sociale, impôts la poste, ...).
- Intervention d'une travailleuse sociale CAF basée sur Pont-Audemer (+ visites à domicile).
- Les CMS du département interviennent également dans l'accompagnement à l'accès aux droits des familles du secteur.

Inclusion numérique

- Action de prévention usages du numérique : santé numérique des familles (CCRS/ARS).
- Médiateur du numérique de Roumois Seine
- Action de prévention des écoles élémentaires de Bosroumois et grand Bourgtheroulde ainsi qu'au sein du collège de Bourg Achard.
- Technocom organisé par la commune de Thuit de l'Oison, soutenu par la Communauté de communes.
- Constat relevé de cas de cyberharcèlement notamment dans des établissements scolaires et de consultations de sites internet « problématiques » pour des enfants.
- Intervention depuis septembre 2021 d'une conseillère numérique auprès des Espaces France Service (dédié aux personnes âgées).
- Salon de la parentalité numérique communautaire
- Maif éthique tour communautaire : prévention et inclusion numérique auprès des mineurs en collaboration avec les établissements scolaires.

2.4.2 La détermination de l'enjeu

Un Projet Éducatif Social Local pour :

- Accompagner en urgence la personne dans la situation
- Accompagner l'autonomie dans l'accès aux droits dans une utilisation raisonnée
- Mettre en place des réseaux de partenaires thématiques pour favoriser l'interconnaissance mais aussi les liens pour favoriser les projets transversaux thématiques ou dans une approche populationnelle pour coconstruire et rendre cohérentes les actions mises en œuvre sur le territoire et faciliter l'orientation et la prise en charge
- Favoriser l'éducation et l'accompagnement au numérique comme outil d'épanouissement du futur citoyen et d'ouverture au monde.
- Lutter contre le non-recours aux droits comme réel danger de fragmentation sociale.
- Favoriser la mobilité en tant qu'accès aux droits.

2.4.3 Les objectifs stratégiques et opérationnels

L'accès aux droits et l'inclusion numérique qui visent à :

- Améliorer la mobilité des habitants (mobilité douce, mobilité partagée).
- Favoriser la levée des freins en matière de mobilité (administratifs, infrastructures, financiers).
- Développer les partenariats
- Favoriser l'accès aux offres de loisirs (culture, sport, ...financier, proximité)
- Développer et élargir les actions de médiation numérique sur le territoire
- Coordonner les actions en faveur du numérique et de l'accès aux droits entre partenaires
- Garantir l'accès aux droits pour les populations non connectées
- Favoriser la montée en compétence numérique de la population afin de transmettre les compétences numériques entre générations qui permettront de faire de ces outils un levier d'insertion sociale et économique

2.4.4 Les actions préconisées

L'accès aux droits et l'inclusion numérique pour :

- Meilleure visibilité, clarté des institutions offrant les services (actions concrètes et ponctuelles) : CCAS, maison santé, maisons France services, etc.
- Création d'un portail du réseau des acteurs liés à l'inclusion numérique et accès aux droits

3. Un projet collaboratif et participatif

3.1 La gouvernance du PESL

Un mode de gouvernance a été retenu afin de répondre aux multiples enjeux éducatifs identifiés et pour rendre effective la complémentarité des acteurs sur la base d'une culture commune.

C'est l'essence même de la Convention Territoriale Globale (CTG) contracté avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure favorisant une démarche de co-construction afin d'élaborer un projet social et éducatif sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Véritable outil de conception du Projet Éducatif Social Local (PESL), la CTG s'appuie sur le diagnostic réalisé par la collectivité, avec le soutien de la CAF de l'Eure, pour en définir les enjeux sur la période 2022-2026.

De la petite enfance au passage à l'âge adulte, en passant par l'insertion socio-professionnelle, l'inclusion, la découverte et l'accompagnement à la parentalité, la Communauté de communes Roumois Seine, dans la continuité de son projet éducatif, a vocation à accompagner les familles.



Les politiques publiques décrites dans les enjeux du PESL ont été construites de manière collaborative et participative grâce à la méthodologie de projet.

En effet, un Comité de Pilotage (COFIL), un Comité Technique et des groupes de travail ont permis la conception du Projet Éducatif Social Local, comme réponses aux besoins et aux attentes des publics.

Le COFIL :

Présidé par le Vice-président en charge de l'Enfance-jeunesse et de la politique sportive, soutenu par les deux conseillers communautaires délégués, le comité de pilotage, chargé de veiller au bon fonctionnement du projet, est une structure décisionnelle, et un relais de la volonté politique. Il va impulser la dynamique à l'ensemble des acteurs.

Pour améliorer le suivi d'un projet et valider des choix stratégiques, il se constitue une équipe transversale au projet.

Ce comité de pilotage va assurer, tout au long du projet, les choix stratégiques : la communication autour du projet, le lien avec les institutionnels, la validation des choix et les étapes essentielles, la surveillance du bon déroulement du projet, le travail préparatoire et la remontée d'information à l'assemblée délibérante. Il va également permettre l'identification des investissements nécessaires, la planification des dates clés du projet. Il produira aussi l'analyse des options proposées par le chef de projet et présentera la décision sur les orientations stratégiques.

Le COFIL est le noyau central de l'ensemble des acteurs éducatifs autour de l'enfant. Il est ainsi soutenu par un Comité Technique (COTECH) et les groupes de travail.

Sa mission principale est de fixer les grandes orientations du Projet éducatif social local et les moyens qui lui sont alloués, en assurer l'évaluation et décider de réajustements éventuels.

Il se réunit deux fois par an au minimum.

Ouvrir la possibilité à chacun des acteurs institutionnels d'animer le comité de pilotage et accorder la possibilité aux parents et associations d'être des contributeurs, est un choix opéré par la gouvernance de la Communauté de communes Roumois Seine, dont le projet de territoire, fer de lance, porte cette démarche citoyenne de concertation.

Le COTECH :

Le comité technique est la déclinaison technique du COPIL, qui permet à ce dernier d'obtenir des données et informations techniques permettant le conseil et l'aide à la décision du COPIL.

Le COTECH est composé des acteurs institutionnels et aura pour fonctions de :

- Garantir l'application des orientations éducatives et sociales communautaires,
- Veiller au cadre défini par la Convention Territoriale Globale,
- Définir et traduire les objectifs généraux en objectifs opérationnels,
- Appliquer et faire appliquer les règlements en s'adaptant à la situation locale,
- Coordonner l'ensemble du tissu éducatif et associatif, des professionnels de l'éducation et de l'action sociale,
- Donner les ressources et les moyens définis au préalable,
- Rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle au COPIL,
- Réguler et remédier aux problématiques rencontrées.

Le COTECH met en œuvre les décisions du Comité de pilotage et garantit la cohérence technique du PESL Roumois Seine en articulant les différentes actions de chacun des acteurs. Il coordonne et anime le projet en rendant compte aux instances décisionnaires.

Le COTECH est également composé d'élus experts des métiers de l'éducation et de l'action sociale.

Il se réunit deux à trois fois par an.

Il organise le travail thématique des groupes de travail.

Les groupes de travail :

Les groupes de travail sont composés de tous les acteurs locaux et institutionnels, les élus communaux, les services communautaires, enseignants, bénévoles des associations, services de l'Agence Régionale de Santé, parents, jeunes, auxiliaire de puériculture, équipes d'animations...

Toutes les bonnes volontés du territoire qui ont une aspiration pour participer au projet sont invitées à coconstruire le Projet Éducatif Social Local dans l'intérêt général des jeunes enfants, des enfants et des jeunes du territoire.

Les groupes de travail ont pour mission de faire des propositions opérationnelles sur des thématiques données grâce à une expertise spécifique.

Les groupes de travail sont indispensables à la conception du projet et à la réalisation des actions éducatives et sociales.

Il se réunissent plusieurs fois dans l'année en fonction des besoins identifiés.

3.2 Un outil vivant et évolutif

Le Projet Éducatif Social Local de Roumois Seine met en exergue une dynamique de travail concertée et collaborative à l'échelle de l'intercommunalité, dans un objectif de cohésion éducative et sociale, de manière à faire émerger :

- Un cadre de vie adaptée aux besoins des habitants,
- L'innovation et la créativité des ressources du territoire,
- Des parcours éducatifs et sociaux, favorisant l'épanouissement, l'inclusion et la réussite des enfants et des jeunes,
- L'engagement et le développement d'une citoyenneté active,
- La reconnaissance des familles comme premiers éducateurs,

- La co-construction d'une méthodologie commune,
- La mise en œuvre opérationnelle d'une évaluation partagée.

Cette cohésion ouvre la voie à une prise en considération de l'enfant et du jeune dans sa globalité, et non plus en tant qu'« usager » mais en tant que **citoyen du Roumois**.

Le PESL est donc un outil permettant de soutenir et renforcer les capacités de coopération et de collaboration de la communauté éducative pour relever ensemble et de manière créative les défis éducatifs et sociaux de demain.

La conception du PESL s'inscrit dans une logique de progression, d'adaptabilité et d'évolution au gré de sa durée de vie, entre 2022 et 2026.

Il se doit être dynamique et réinterrogé au fur et à mesure des actions menées et des objectifs réalisées afin de répondre à tous les attentes mais surtout aux futurs besoins de manière anticipée.

Il est donc un outil de prospective préparant l'avenir, ayant pour objet l'étude des causes techniques, scientifiques, économiques et sociales qui accélèrent l'évolution du monde moderne, et la prévision des situations qui pourraient en découler pour l'enfance et la jeunesse.

Il est une projection à moyen et long terme stimuler un projet collectif, tout en prenant en compte les aspirations individuelles.

Le PESL sera ainsi réinterrogé chaque année et devra être abondé par des initiatives locales, les publics et la communauté éducative.

3.3 Un observatoire, outil d'évaluation

L'évaluation est une démarche d'appréciation analytique qui consiste à juger les moyens utilisés et les résultats obtenus en regard des objectifs poursuivis.

En effet, l'évaluation est effectuée à des moments précis, pour examiner comment les activités se sont déroulées et quels ont été leurs effets.

Elle vise à évaluer la pertinence, la cohérence, les effets, l'efficacité et l'efficience.

La place prépondérante de l'évaluation est également affirmée dans les secteurs de l'éducation et dans les démarches socio-éducatives.

L'évaluation du Projet Éducatif Social Local doit permettre de mettre en lumière les éventuels points de blocage qui empêchent l'action éducative de produire pleinement ses effets, et par conséquent d'identifier les possibles leviers d'action pour améliorer son efficience.

Au travers de l'évaluation, il s'agit également d'apprécier le niveau d'accomplissement des objectifs affichés du Projet Éducatif Social Local, principalement la mise en œuvre d'une éducation partagée répondant efficacement tant à la demande sociale exprimée qu'aux besoins estimés de la population.

L'évaluation privilégiera une méthode participative. Elle devra, autant que possible, faire intervenir l'ensemble des acteurs de la démarche du Projet Éducatif Local, car c'est le partenariat qui fonde et forme le socle de cette démarche et qu'il doit se prolonger jusque dans l'évaluation.

L'évaluation se portera à deux niveaux et s'appuiera sur des critères aussi bien quantitatifs que qualitatifs :

- de manière transversale sur l'ensemble du PESL ;
- de manière plus approfondie, sur chaque action mise en place.

Pour chaque niveau, des outils d'évaluation seront construits et un questionnaire sera distribué, une fois par an, à tous les acteurs (associations, agents, enseignants, parents, enfants...).

3.3.1 L'évaluation transversale

Évaluer le PESL en tant qu'instrument opérationnel pour l'action éducative et sociale, c'est s'assurer de son impact sur les activités des acteurs éducatifs et donc sur les instruments de mise en œuvre de celui-ci (groupe de travail, COPIL, fiche action...) :

- Les différents partenaires intervenant dans la démarche du Projet Éducatif Social Local intègrent-ils les valeurs éducatives, orientations et objectifs inscrits dans le document du projet dans leur action quotidienne?
- Les méthodes de travail mises en place sont-elles pertinentes pour une mobilisation et une implication optimales des acteurs éducatifs ?

Il est nécessaire également d'évaluer la qualité et la quantité de l'offre éducative et sociale en direction des enfants et des jeunes.

L'évaluation porte ici sur la mise en application des finalités et objectifs du projet et donc sur ses résultats concrets pour les citoyens de demain, c'est-à-dire les enfants et les jeunes :

- Y-a-t-il une cohérence entre les finalités proposées à l'échelle de la Communauté et les besoins identifiés au travers du diagnostic partagé ?

L'évaluation porte aussi sur les quatre enjeux stratégiques formalisés dans le cadre de la démarche du PESL, sur les évolutions des situations et des besoins de la population de la Communauté de communes Roumois Seins et la capacité de la communauté éducative à s'ajuster en conséquence :

- Comment les quatre enjeux stratégiques du PESL ont-ils évolué et sont-ils toujours pertinents au regard des besoins et attentes des enfants et des jeunes de la Roumois Seine ?

Pour évaluer les actions et ajuster les orientations, la mise en place d'un **observatoire du PESL** avec la communauté éducative, qui constitue un outil indispensable pour :

- Communiquer et partager sur la mise en œuvre des engagements auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires du projet,
- Apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet,
- Rendre compte aux publics et aux habitants.

3.3.2 L'évaluation approfondie

Chaque action fait l'objet d'une fiche formalisée dans laquelle l'évaluation est un des éléments incontournables.

Cette évaluation doit mesurer des éléments quantitatifs (nombre de participants, mixité,), mais doit également permettre de repérer l'impact de l'action sur les publics visés en fonction notamment des axes et objectifs retenus.

Évaluer un dispositif éducatif, du point de vue quantitatif, c'est mesurer :

- Le taux de fréquentation de l'activité proposée,
- Le taux d'occupation des locaux dédiés,
- L'appréciation entre la demande et l'offre.

Évaluer un dispositif éducatif, c'est construire et partager des outils communs :

- Chartes,
- Règlements,
- Projets,
- Actions,
-

3.3.3 Le suivi du projet

Le suivi pourra fournir une base utile pour l'évaluation.

Ainsi, le suivi et l'évaluation pourraient être expliqués par : l'observation des progrès enregistrés par un projet (suivi) et la prise de décision sur la base de cette observation (évaluation).

Les objectifs du suivi sont :

- Soutenir la mise en œuvre du projet avec des rapports fiables, qui aident à prendre des décisions pour améliorer la performance du projet
- Contribuer à l'apprentissage organisationnel et à la capitalisation sur les connaissances et les expériences des projets
- Soutenir les principes de redevabilité et de respect des processus de gestion de projet en vigueur. En mettant en œuvre des principes de redevabilité efficaces, les responsables de projet peuvent garantir que le projet est mené de manière responsable et répond aux attentes des parties prenantes
- Offrir aux parties prenantes, non représentées dans le comité de pilotage, la possibilité de donner leur avis, démontrant la transparence de l'équipe projet et son ouverture sur son écosystème
- Promouvoir et célébrer les réalisations et les succès du projet, ce qui impacte positivement le moral et contribue à la mobilisation des ressources.

Les outils de suivi essentiels sont :

- *Les tableaux de bords de projet* permettant de visualiser l'avancement du projet de manière claire et concise, en fournissant des informations sur les tâches en cours, les délais, le budget, les risques et les problèmes potentiels.
Il permet également de suivre l'atteinte des objectifs du projet, en fournissant des indicateurs clés de performance (KPI). Ces indicateurs peuvent inclure des mesures telles

que le nombre de tâches terminées, le coût du projet par rapport au budget, le temps de réalisation par rapport aux délais prévus, et d'autres indicateurs pertinents pour le projet.

- *Les indicateurs de mesures* permettant de veiller à vérifier qu'ils répondent aux cinq questions CCQO :

Combien ?

Comment ?

Quoi ?

Qui ? = Groupe Cible

Quand ? = Période ou échéance

Où ? = Localisation

Pour ce faire, la méthode SMART (Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste, Temporel) est l'outil le mieux adapté.

- *Les rapports d'avancement et bilans.*

Annexe : Fiches actions

Liste des actions préalablement ciblées :

La santé et le handicap :

N°	Intitulé Fiche	Synthèse du Contenu
1	<i>Accès aux loisirs pour tous</i>	Accompagner les familles dans leurs recherches de lieux de loisirs ou de mode de garde, formation des équipes
2	<i>Aller Vers...</i>	Intégration d'actions de prévention dans le cadre de manifestations déjà existantes sur le territoire, organiser des actions (Forum)
3	<i>Bus de prévention Mobile</i>	Bus mobile en itinérance, écoute, conseil, prévention des risques établissements communautaires et lieux scolaires
4	<i>Communiquer sur la Handicap</i>	Sensibiliser dès le plus jeune âge, former, comprendre et dédramatiser. Former les équipes éducatives
5	<i>Job Dating Handicap</i>	Mobiliser et recenser les entreprises partenaires, répondre aux besoins du territoire
6	<i>Participation au repérage précoce</i>	Sensibilisation des équipes au repérage du handicap

L'accès aux droits/ l'inclusion numérique :

N°	Intitulé Fiche	Synthèse du Contenu
1	Faciliter et renforcer l'accès à Internet et aux équipements	Continuer le déploiement des accès THD, mailler le territoire de tiers lieux numériques, créer une ressource numérique
2	Répondre aux besoins numériques pour l'accès aux droits	Développer l'accompagnement individuel, et les actions "Aller Vers" en itinérance
3	Animation d'un réseau des acteurs	Servir de courroie de transmission pour l'acculturation du numérique, mutualiser les ressources, fluidifier les informations, gagner en compétence
4	Développons l'autonomie digitale	Mise en place d'ateliers numérique collectifs
5	Guide des acteurs de l'inclusion numérique et de l'accès aux droits	Identification des acteurs, création d'un guide papier et en ligne
6	Un R de numérique	Créer de l'évènement autour du numérique

La continuité éducative :

N°	Intitulé Fiche	Synthèse du Contenu
1	Formation des agents	Donner la possibilité aux agents de former et partager leurs compétences. Représenter la collectivité
2	Développer les passerelles entre les différentes structures	Organiser avec des partenaires des temps d'activités communs
3	Développement d'un réseau des acteurs du temps de l'enfant	Mise en place d'ateliers de travail, d'échanges, d'analyses,

La parentalité :

N°	Intitulé Fiche	Synthèse du Contenu
1	Rendre accessible les lieux d'accueil	Mise en place de navettes pour permettre aux familles isolées de se rendre sur les lieux d'accueil, rendre accessible les structures par voie piétonne
2	Développer les cafés parents	Mettre en place à l'échelle du territoire des cafés parents selon les problématiques rencontrés en fonction des familles
3	Création d'une maison des familles	Création d'un lieu de ressources identifié à destination des familles du territoire
4	Recenser les besoins des familles	Identification des besoins, recenser les partenaires